

Le **6 mai 2019**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 avril 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

**Présents :**

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,  
Louis HUBERT, Xavier SALIOT, Karine PIQUET, Sébastien COQUELIN, Adjoints,  
Cécile PLANCHAIS, Marcel RAPINEL, Gilles BRIZAY, Dany FRATTINI, Michel ROZE, Joëlle DEBROISE, Emmanuel CASADO,  
Dominique SÉVIN, Anne ROBLIN, Brice BELLONCLE, Stéphane LENFANT, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Karen FEVRIER,  
Benoît FOUCHER, Valérie LOUAZEL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :**

Anne CARREE à Sébastien COQUELIN  
Marie-Claude HELSENS à Xavier SALIOT  
Patrick LE GUYADER à Gilles BRIZAY  
David FROGER à Marielle MURET-BAUDOIN

Elodie ROUL à Dany FRATTINI  
Emma LAMOUREUX à Louis HUBERT  
André GUEDE à Stéphane LENFANT  
Frédérique SÈVES-QUERRÉ à Valérie LOUAZEL

**Absente excusée :** Maud DESCHAMPS

**Secrétaire de séance :** Louis HUBERT

**Assiste également à la séance :** Erwan MANGARD, directeur général des services

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des membres présents lors de la séance,**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**N° 2019.05.01 – FINANCES LOCALES : Tarifs municipaux**

**Le Conseil Municipal,**

**Suivant l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le mardi 30 avril 2018 à 19 h,**

**Après en avoir délibéré, et par 21 voix pour et 7 abstentions du groupe d'opposition,**

- **AUTORISE** Mme le Maire à fixer par arrêté les tarifs définitifs du service enfance-jeunesse présentés en séance, tenant compte des principes généraux définis par la commission finances : taux de participation de la commune et nombre minimal de participants pour engager l'action ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à fixer par arrêté les tarifs définitifs du centre culturel,

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents afférents au dossier.

## N° 2019.05.02 – FINANCES LOCALES : SUBVENTION « Bol de Riz » Ecole SAINT-AUGUSTIN

### Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants** (M. HUBERT concerné au titre de cette association, ne prend pas part au vote),

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 132,61 €, à l'école Saint-Augustin dans le cadre de l'opération « bol de riz » menée le 5 avril 2019 en faveur de de l'association « BIRTA France » (spécialistes de la gestion de crise, du secours en général, et de la recherche de victimes en milieu périlleux sous statut de bénévoles). L'opération consiste à servir ce bol de riz aux enfants de l'établissement déjeunant au restaurant scolaire, au même prix qu'un repas habituel, la différence du coût de production représentant le bénéfice de l'opération ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

(\* ) *Brigade Internationale de Recherche Techniques et d'Assistance (BIRTA)*

## N° 2019.05.03 – DOMAINE : Enquête Publique de Déclassement du domaine public communal – Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

### Le Conseil Municipal

- Vu sa décision du 5 mars 2019, approuvant le lancement d'une procédure de déclassement du domaine public communal, d'une portion de l'impasse du Ruisseau, située dans la zone d'activités de la Rivière et des abords de l'immeuble collectif de la Résidence Duguay Trouin.

- Suivant les conclusions du commissaire-enquêteur au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 7 au 22 mars 2019,

- **Sur l'avis favorable unanime de la commission « Urbanisme » réunie le 24 avril 2019,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public communal :

. de la portion-Nord de l'impasse du Ruisseau, située dans la zone d'activités de la Rivière,

. des abords de l'immeuble collectif de la Résidence Duguay-Trouin, en intégrant une servitude de passage piéton entre les 2 immeubles, une servitude de réseaux divers et une clause restrictive concernant l'installation d'éventuelles barrières de clôture afin d'éviter le stationnement des véhicules sur la voie ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## N° 2019.05.04 – URBANISME - PLU - Ajout et mise à jour : annexe sur les Secteurs d'Information des Sols

### Le Conseil Municipal,

- Vu sa décision du 17 septembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

- Sur demande des services de la Préfecture en date 9 avril 2019, sollicitant l'intégration d'une annexe « Secteurs d'Information des Sols », la commune étant concernée sur les parcelles de l'ancienne décharge de la Roche Heulin,

**Sur avis favorable unanime de la commission urbanisme réunie le 24 avril 2019,**

**Après en avoir délibéré, et par 21 voix pour et 7 contre du groupe d'opposition,**

- **PREND** acte du d'une procédure de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (Article R151-53-10° du Code de l'urbanisme) concernant cette annexe.

**N° 2019.04.05 - URBANISME – FONCIER : Cession de terrain à la société AIGUILLON CONSTRUCTION**

**Le Conseil Municipal,**

- Suite à ses décisions du 26 mars 2018, donnant accord à Aiguillon Construction de vendre ses appartements de la résidence Duguay Trouin aux locataires intéressés et autorisant la future cession de l'emprise foncière autour de la résidence,

- Selon sa délibération de ce jour relative au déclassement des abords de la résidence,

- Sur avis mis à jour de France Domaine en date du 15 mars 2019,

**Suivant l'avis favorable unanime de la commission Urbanisme réunie le 24 avril 2019,**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **APPROUVE**, la cession des emprises foncières autour de la résidence Duguay-Trouin, composée des espaces verts, parkings et voie interne aux parkings, pour une surface après mesurage de 4.680 m<sup>2</sup> (parcelle AL 172 et AL 174), au prix de 170.000 € HT ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à formaliser la vente en l'étude notariale de Me NICOLAZO à Noyal-sur-Vilaine, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**N° 2019.05.06 – FONCIER : Cession foncière au SMICTOM dans le cadre de l'aménagement de la déchetterie pour mise en place du contrôle d'accès**

**Le Conseil Municipal,**

- Suivant sa délibération du 9 mai 2017, approuvant la cession de parcelles communales au SMICTOM en vue de l'aménagement de la déchetterie pour la mise en place du contrôle d'accès,

- Considérant la nécessité d'actualiser cette délibération en tenant compte du plan de division définitif établi par le géomètre le 13 mars 2018,

- Sur nouvel avis favorable de France Domaine du 17 avril 2019,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la cession au SMICTOM, d'une surface foncière de 549 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique étant précisé que les frais de bornage et d'acte notarié seront pris en charge par le syndicat ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à formaliser l'acte de vente à l'étude notariale déterminée par le SMICTOM, tenant compte d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées et d'accès au bassin tampon d'eaux pluviales par le service public compétent ou son délégataire ;

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

**Madame le Maire,  
Marielle MURET-BAUDOIN**